

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil Municipal de Gourgé**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 juin 2021 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, (selon les distanciations sociales et sanitaires en vigueur), sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Convocation du 04 juin 2021.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, BOINOT Eliane, RIBETTE Aurélien, AUBRUN Thomas, AUBRY Benoit, DUTERTRE Manon, BRUNET Angélique, LAMARCHE Catherine, GAULT Isabelle, MILLÉRIOUX Damien et NAULEAU Daniel.

Etaient absents excusés : BOUDIER Mickaël

Secrétaire de séance : NAULEAU Daniel

Conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 (COVID 19), Monsieur le Maire décide que cette réunion se déroule en huis-clos dans les conditions fixées par l'article L2121-18 du CGCT ;

Mouvements pendant la séance : Thomas AUBRUN arrive à 21 h 40 mn et prend part seulement au point : Réfection route des Voilières enrobé.

\*\*\*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

\* \* \* \* \*

M. FEUFEU David demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : « Réfection route des Viollières enrobé », compte-tenu de l'information tardive de la Commune de Viennay pour ces travaux en commun.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour ajouter ce point au n°6 à l'ordre du jour concernant cette réfection de route.

**1 – Renouvellement ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire explique le but d'une ligne de trésorerie dans la comptabilité publique. Elle a pour objectif de couvrir des besoins ponctuels, résultant des éventuels décalages entre les dépenses (plusieurs factures importantes dans le même mois) et l'encaissement des dotations mensuelles. C'est tout simplement un crédit ouvert pour un an par une banque sur lequel un droit de tirage permanent est défini.

La commune bénéficiait en 2020 d'un crédit de trésorerie auprès du Crédit Mutuel Océan d'un montant annuel de 150 000 €.

Monsieur GIRARD propose, au Conseil Municipal, le renouvellement de cette ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois ; taux de l'EURIBOR (0.70%), frais de dossier (200,00€) et commission d'engagement (0.10%) en vigueur à la signature du contrat.

La mobilisation de cette ligne se réalise en une fois ou par tranches minimales de 10 % à la demande

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ce renouvellement et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette transaction.

## 2 Création de deux postes d'Adjoints Techniques à temps non complet

Le Maire rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 09 septembre 2020 ;

Compte tenu de la diminution du temps de travail d'un autre agent en 2020 pour raison médicale, Et de la fin du Contrat à Durée Déterminée d'un agent Contractuel au 31 août 2021, Considérant que les besoins du service nécessitent la création de deux emplois permanents d'adjoint technique ;

Le Maire propose à l'assemblée :

### D'une part :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, à raison de **3 heures /35<sup>ème</sup> hebdomadaires**,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : **entretien des bâtiments communaux**  
la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

### D'autre part :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet annualisé, à raison de **12 h/35<sup>ème</sup> hebdomadaires** réelles
  - à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique,
  - l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : **aide cantine, surveillance enfants**  
la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
- la modification du tableau des emplois sera effectué à compter du 01 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire décide de créer au tableau des effectifs ces deux emplois permanents à temps non complets d'adjoint technique au grade d'adjoint technique du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 3 heures pour l'un et de 12 heures annualisée pour l'autre (durée hebdomadaire de service).

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent ou les agents affectés à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent ou des agents nommés sont inscrits au budget 2021 et aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## 3 – Désignation avocat

Par lettre en date du 06 mai dernier, M. le greffier en chef du tribunal administratif de POITIERS (86), nous a transmis la requête n° 2101043.3.

Cette requête vise un recours contre la sanction disciplinaire prise à l'encontre d'un agent contractuel.

Pour info : par notre contrat protection juridique de Groupama, les remboursements des honoraires d'un avocat seront pris en charge à hauteur du barème.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat, Maître REY Sébastien du cabinet AVODES de Niort pour défendre la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier.

#### **4 – Devis Columbarium**

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires, Monsieur le Maire propose d'acquérir un nouveau columbarium dans le cimetière pour accueillir les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées,

Après étude et délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise CRON Samuel pour un montant de 2 680.00 € TTC, pour un monument 6 cases identiques à celui existant.

#### **5 Infos Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les problèmes rencontrés avec l'Architecte des Bâtiments de France concernant l'accord du permis de construire en cours, à savoir le refus par ce nouvel Architecte. Pour rappel un premier avis positif avait été accordé par le précédent Architecte en 2019.

Après la rencontre au mois de Mai avec tous les acteurs concernés par ces travaux : l'Architecte en personne, les services de l'urbanisme de Parthenay, le cabinet d'études, les conseillers ainsi que la participation téléphonique de Mme la Sous-préfète, une négociation a été réalisée pour accorder de nouveau : la Pergola, le bloc d'entrée sanitaires mais la toiture Zinc n'a pas été accepté.

Cet incident va générer des modifications pour l'appel d'offres et le cahier des charges mis en place dans cette affaire.

De ce fait le Cabinet d'études a confectionné de nouveaux plans pour opter vers une toiture avec tuiles en respectant les matériaux accordés par l'ABF ;

En résumé, suite à l'appel d'offres lancé, sur 12 lots, 3 n'ont intéressé aucune entreprise et un lot a été retenu avec une entreprise en liquidation judiciaire.

Pour pallier à ces manques le cabinet d'études en charge de ce dossier avec l'accord de la Commune va lancer une procédure de consultation simplifiée afin de compléter les lots restés infructueux et va demander une mise à jour des offres aux entreprises déjà retenues.

Ces changements n'engendreront pas de hausses de prix significatives et les montants resteront à hauteur du budget prévu à cet effet.

Par contre des retards vont être générés et les premiers travaux devraient commencer aux alentours de Novembre 2021.

#### **6 – Réfection route communale les Viollières**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Maire de Viennay l'a contacté récemment au sujet de la réfection de la route du Pressoux au Chillois qui est en partie sur la Commune de Gourgé et en partie sur la Commune de Viennay. La Commune de Viennay va effectuer des travaux d'enrobé de cette route et demande si la Commune de Gourgé veut profiter de l'occasion pour refaire aussi sa partie concernée en même temps, pour engendrer de moindres coûts.

Cette portion communale concerne 820 m<sup>2</sup> et serait réalisée par la même entreprise choisie par Viennay, à savoir la COLAS d'Airvault. Ce devis s'élève à 9 163.20 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accorder ces travaux sur ce chemin des Viollières qui sera réalisé par l'entreprise COLAS d'Airvault.

## 7 – Questions diverses

### 7.1 Feu d'artifice :

L'entreprise FILLON a été désignée pour un montant de 2 500 € TTC réalisé par M JAMET Jean-Yves qualifié pour l'exécuter le 13 juillet 2021 à 23 h 00

### 7.2 Recensement 2022

L'enquête prévue en 2021 a été reportée en début d'année 2022 et il s'agit de renommer avant le 30 juin 2021 un coordonnateur communal.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renommer M Mickaël BOUDIER pour cette responsabilité qui est toujours d'accord pour ce poste.

### 7.3 Fête du 04 juillet 2021

Les associations communales ont décidé d'organiser une mini fête du pain avec des exposants et peut-être l'installation des food truck pour la restauration. Un théâtre de plein air est aussi programmé par le Comité des fêtes, en partenariat avec le théâtre de l'Esquif de Niort pour une représentation en soirée, qui correspondrait aussi à une soirée du Patrimoine organisée également par la Commune . A suivre.

**FIN à 22 heures**

### **Rappel des délibérations du 09 juin 2021**

- 1. Renouvellement ligne de trésorerie**
- 2. Création de deux postes d'Adjoints techniques à temps non-complet**
- 3 Désignation avocat**
- 4 Devis Columbarium**
- 5 Infos Salle des Fêtes**
- 6 Réfection route des Viollières**
- 7 Questions diverses**

<b>CONSEILLERS MUNICIPAUX</b>				
FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	BOINOT Eliane	RIBETTE Aurélien	METAIS Jacques
AUBRUN Thomas	AUBRY Benoit	BOUDIER Mickaël Absent	BRAUD Catherine	BRUNET Angélique
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien	NAULEAU Daniel